

MAIRIE DE CONCHY LES POTS

Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne
Canton de Estrées Saint Denis
☎ 0344850124 📧 mairieconchylespots@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 060-216001594-20240411-21600_DEL_18_24-DE

SLO

Date de convocation et d'affichage : 03/04/2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents :	Qui ont pris part à la délibération
14	12	14

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 AVRIL à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni publiquement à la salle du conseil sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, la Maire.

Présents : MM. & Mmes PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, FOULLOY Martine, CLEUET Philippe, BRUYEN Philippe, PLUCHARD Frédéric, BIZET Francis, FRAYON Jennifer, LELONG David, L'EQUILBECQ Sébastien.

Absents excusés : M. ROUSSET Lucien a remis un pouvoir à GRELIN Jean, BRIATTE Thomas a remis un pouvoir à FOULLOY Martine.

Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T., M. HUCHER Vincent est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 18. 2024. OCTROI DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS.

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1611-4 et L2311-7, des subventions aux associations,

Vu les demandes de subventions des associations déposées en mairie,

Vu le budget primitif 2024,

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité des membres présents et votants,

ADOpte : l'attribution des subventions telle que proposée ci-après. Dit que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2024.

Autorise : Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la présente.

SIVU DE RESSONS SUR MATZ	5 602€
SIRP	71 250€
ASSOCIATION RCCB	100€
LA CARPE CONCHYLIENNE	100€
Club de LOISIRS ET PETANQUE	100€
COMITE DES FETES	3 000€
SOCIETE DE CHASSE	100€
THE KAMIKAZES	100€
Le CAMÉLÉON	100€

Pour copie conforme, le 12/04/2024

Le Maire,



Marie-Christine PINSSON